Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
Du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy
29, rue Gustave Eiffel
54800 JARNY
www.sirtom.fr

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2016

JUIN 2017

TABLE DES MATIERES

Préambule

INTRODUCTION

A – Les indicateurs techniques

B – Les indicateurs financiers

CONCLUSION

ANNEXES

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'année 2015 a permis d'enregistrer une diminution des quantités de déchets ultimes de 6,67 % mais également une augmentation de 6,73 % des matériaux recyclables ce qui était très encourageant sachant que le tri régressait sans cesse depuis 2012. Toutefois, en 2016, les tonnages d'ordures ménagères et d'objets encombrants sont repartis légèrement à la hausse par rapport à l'année précédente, soit 0,21 %. S'agissant des produits recyclables sur 2016, ils progressent de 0,76 %.

Par ailleurs, au 1er janvier 2016, la Taxe Générale sur Activités Polluantes (T.G.A.P.) est passée de 32 à 32,13 euros HT par tonne enfouie, soit une très légère augmentation qui permet de limiter les montants dédiés au traitement, qui représentent généralement plus de 30 % des coûts de gestion des déchets ménagers.

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le SIRTOM du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy est une structure intercommunale à double compétence : collecte et traitement des déchets ménagers. Cette entité a été constituée en 1973, et regroupe, à ce jour, 29 communes, toutes situées en Meurthe et Moselle. L'activité du syndicat est régie par des statuts dont la dernière mouture a été adoptée en 2014 notamment pour intégrer deux nouvelles communes : Bettainvillers et Lubey (voir annexe 1).

1 – Territoire et organisation

- *Caractéristiques géographiques, topographiques et économiques de la collectivité :*

Le SIRTOM fait partie de la zone Nord du Département de Meurthe et Moselle. Il est possible de diviser approximativement son territoire en trois zones aux caractéristiques un peu distinctes.

Le Nord du territoire - le Piennois -, constitué de plusieurs bourgs et villages, assez espacés les uns des autres, est plutôt rural. On peut estimer la population à environ 8000 personnes. L'Est, dont le centre de gravité serait l'Orne, regroupe 30 000 habitants. De configuration plus urbaine, cette portion du territoire ne comprend cependant pas de grands ensembles de type « ZUP ». Elle correspond plutôt à la survivance des centres urbains qui se sont développés en même temps que l'activité des mines.
Au Sud, le Jarnisy, mis à part un centre qui joue le pôle d'attraction (Jarny), est de configuration essentiellement rurale pour les communes environnantes.

Dans l'ensemble, et du point de vue économique, le territoire du SIRTOM a beaucoup souffert de la crise de la sidérurgie. Sa population, en constante décroissance depuis des années, commence à se stabiliser, grâce en partie à une politique de requalification des centres urbains et de promotion de la qualité de la vie en milieu rural.

Les populations se répartissent de la façon suivante sur les 29 communes membres du syndicat :
(source : recensement INSEE 2016)

COMMUNES	Population totale
ANDERNY	261
ANOUX	258
AUBOUE	2593
AVRIL	1101
BATILLY	1240
BETTAINVILLERS	323
BRIEY	5948
DONCOURT-LES-CONFLANS	1235
GIRAUMONT	1386
HATRIZE	793
HOMECOURT	6266
JARNY	8524
JOEUF	6746
JOUAVILLE	325
LABRY	1597
LANTEFONTAINE	782
LES BAROCHES	395
LUBEY	231
MAIRY-MAINVILLE	559
MANCE	612
MANCIEULLES	1849
MOINEVILLE	1122
MOUTIERS	1643
PUXE	107
SAINT AIL	447
TRIEUX	2438
TUCQUEGNIEUX	2576
VALLEROY	2401
VILLE SUR YRON	309
TOTAL	54067

2 – Etat de la collecte des déchets ménagers

a) La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des objets encombrants

Une régie de collecte intercommunale a été mise en place au 1er janvier 1999, pour assurer, dans un premier temps, le ramassage de 9 communes membres du syndicat. L'objectif de ce projet était double : maîtrise des coûts de collecte et des quantités de déchets collectées. Aujourd'hui, cette régie a fait largement la preuve de son efficacité et de son intérêt économique et a permis, sur l'année 2016, la collecte hebdomadaire en porte à porte de 29 communes membres pour les ordures ménagères et les objets encombrants. 24 agents (chauffeurs et agents de salubrité) sont rattachés à cette activité technique (voir annexe 7). Ce service a permis de limiter de façon conséquente les augmentations des coûts de collecte, comparativement à ceux pratiqués par les sociétés privées.

Liste des communes en régie de collecte intercommunale :
Anderny, Anoux, Auboué, Avril, Batilly, Bettainvilliers, Briey, Doncourt-les-Conflans, Giraumont, Hatrize, Homécourt, Jarny, Jouaville, Joeuf, Labry, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Mairy-Mainville, Mance, Mancieulles, Moineville, Moutiers, Puxe, Saint-Ail, Trieux, Tucquegnieux, Valleroy et Ville sur Yron.

Toutes les communes font l'objet d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères. Tous les administrés disposent de bacs roulants permettant de recueillir leurs déchets ménagers résiduels. En effet, le syndicat a décidé sur l'année 2015 d'équiper l'ensemble des foyers de conteneurs et d'en assurer la maintenance.

S'agissant de la collecte des objets encombrants, les communes bénéficient d'un ramassage tous les quinze jours sur appel téléphonique.

Le tonnage d'ordures ménagères et d'objets encombrants recensé en 2016 est de 13 947,91 tonnes, soit en augmentation de 0,21 % par rapport à l'année 2015 (13 918,40 tonnes). Vous trouverez en annexe 2 le détail des tonnages par commune pour l'année 2016 et leurs évolutions depuis 2006.

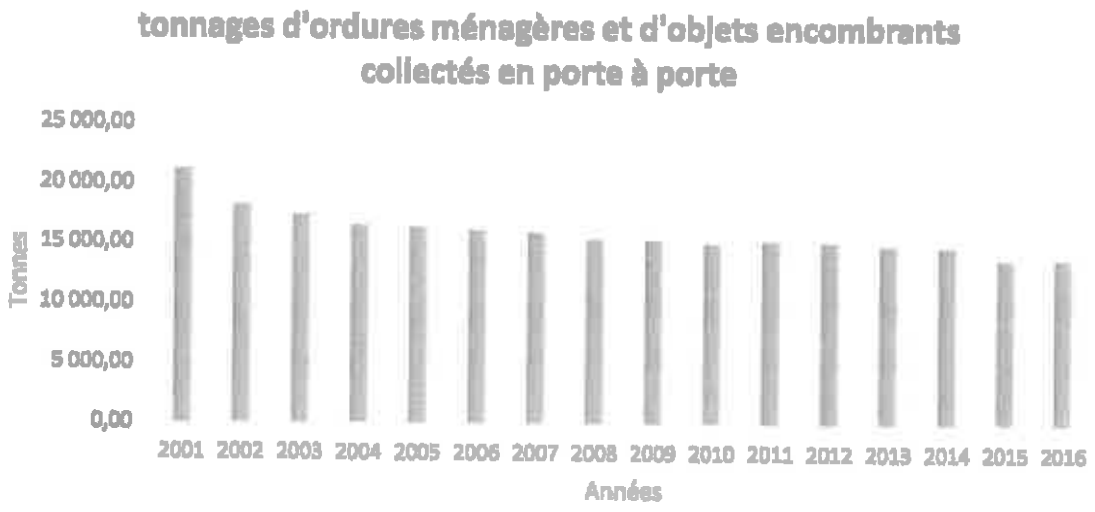

b) La collecte en porte à porte des déchets végétaux

Depuis 2006, le syndicat s'est doté des moyens humains et techniques pour assurer la collecte des déchets végétaux. Le service est rendu à raison d'un ramassage tous les quinze jours sur 9 mois de l'année. Les tonnages enregistrés en 2016 sont de 2 007,80 tonnes contre 1 609,70 tonnes en 2015. Tous ces déchets ont été déposés sur la plateforme de la société Tri Service située à Anderny pour faire l'objet d'une valorisation.

c) La collecte sélective

- **La collecte sélective des emballages**

Depuis le 1er juin 2002, le SIRTOM a mis en place, de façon uniforme, au niveau de chaque commune membre la collecte sélective en porte à porte des matériaux valorisables que sont les papiers, cartons, plastiques et métaux. Le verre reste en apport volontaire. La collecte s'effectue en sacs transparents à raison d'un passage tous les quinze jours. L'ensemble des produits est acheminé vers un centre de tri. Les prestations de collecte sont en régie par le syndicat. En 2016, les tonnes collectées en papiers, cartons, plastiques et métaux sont de 2 297,00 contre 2 279,70 en 2015, soit une progression de 0,76 %. Les tonnages recueillis sur l'année 2016 sont recensés en annexes 3.

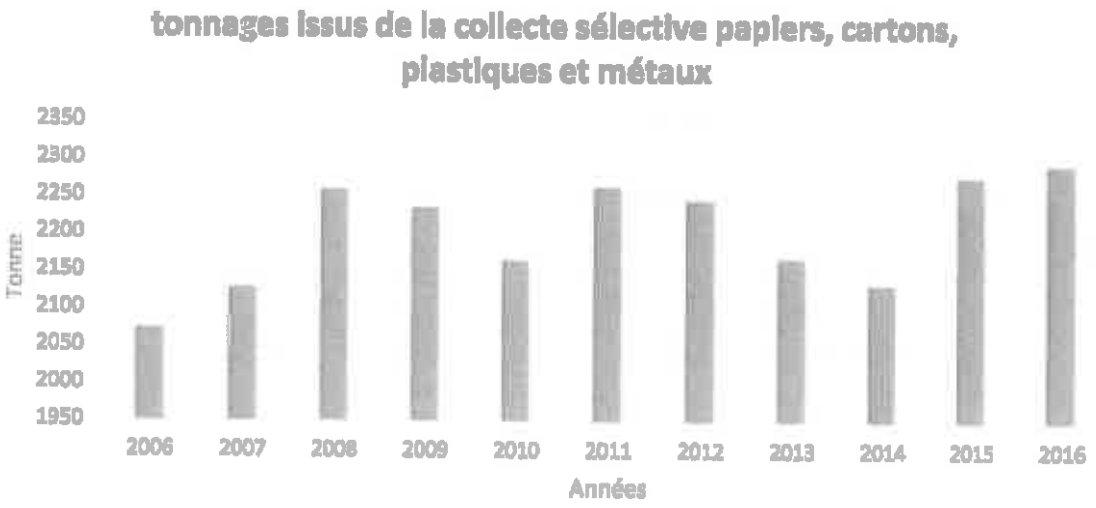

d) L'apport volontaire

- **La collecte en apport volontaire**

Le syndicat dispose sur l'ensemble de son territoire de conteneurs pour recueillir différents matériaux comme le verre, le papier ou encore l'huile. Vous trouverez, en annexe 4, un état du parc au 31 décembre 2016.

S'agissant des réceptacles à huile de vidange usagée, ils sont vidés par SEVIA de Toul (société agrémentée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle). Cette prestation a depuis peu une incidence financière pour le syndicat car chaque intervention de vidage est facturée.

La collecte de l'ensemble des conteneurs à verre ménager a été confiée, par marché public, à la société PATE le 1er janvier 2014 pour une durée de deux ans. Les tonnages enregistrés sur l'année 2016 sont de 1 385,80 contre 1 378,66 tonnes en 2015. Vous pouvez retrouver en annexe 5 l'évolution des tonnages de verre par commune de 2006 à 2016.

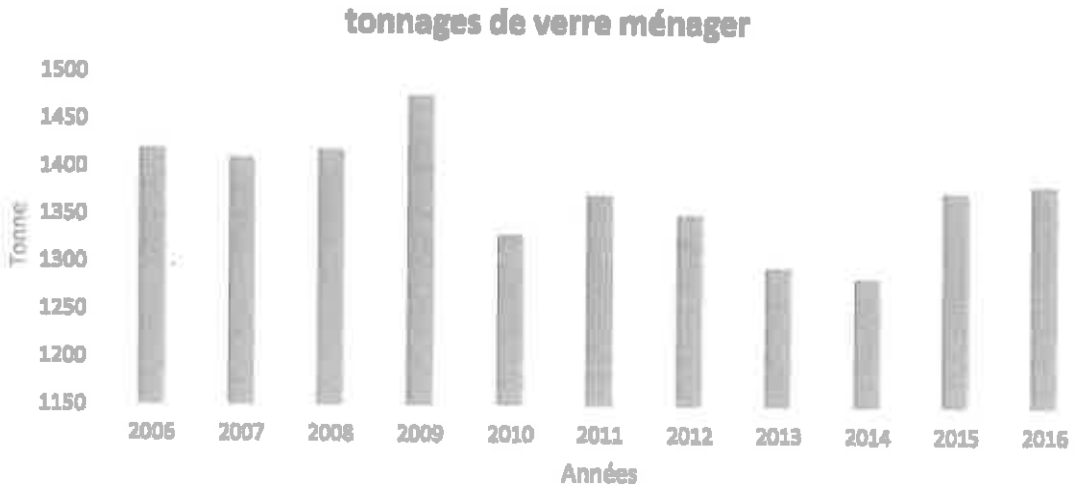

Par ailleurs, il est utile de rappeler que le syndicat, avant toute généralisation de collecte sélective multi-matériaux, avait engagé une opération de récupération des journaux, revues et magazines. A cette fin, 67 conteneurs avaient été disposés sur l'ensemble du territoire syndical dès l'année 2000 (voir annexe 4). L'année 2016 a permis d'enregistrer un tonnage de 229,40 tonnes, contre 254,50 tonnes en 2015 (Voir annexe 3 : décomposition des tonnages de papiers en apport volontaire par commune).

- Déchèteries

Le syndicat dispose, depuis le mois d'octobre 2003, d'un réseau de trois déchèteries qui permet de couvrir l'ensemble de la population. En effet, La déchèterie de Trieux dessert un bassin de population de 17 102 habitants et celle d'Homécourt 22 783 habitants. La déchèterie de Conflans-en-Jarnisy, propriété de la société Barisien, permet de recevoir les déchets de plus de 14 182 habitants. Vous trouverez en annexe 6 les caractéristiques et informations utiles relatives à ces trois installations.

Ce service est, sans nul doute, très apprécié des populations qui n'hésitent plus à venir déposer des matériaux divers dans des bennes spécifiques. En effet, la palette de services sur les différents sites est très étendue, les trois déchèteries permettent notamment l'accueil des déchets ménagers spéciaux. La collecte des objets encombrants, malgré la mise en place généralisée de ce service, n'a pas été abandonnée. Le syndicat a fait le choix de conserver cette prestation, notamment dans les cas où les particuliers ne peuvent, compte tenu de leurs moyens de

locomotion respectifs, acheminer leurs déchets vers les centres de stockage répartis sur l'ensemble du territoire syndical.

e) Les autres services

- La récupération des piles usagées

En complément des services rendus à la population, le SIRTOM s'est engagé en 2002, avec l'aide de l'association LORFEE, à mettre en place un système de collecte des piles usagées. L'opération consiste à disposer des réceptacles pour les particuliers dans les lieux publics ou encore dans les commerces de proximité. Toutes les piles collectées, qu'elles soient "bâtons" ou "boutons", sont acheminées par les services du SIRTOM sur les déchèteries de Trieux, Conflans-Labry et Homécourt pour être ensuite évacuées sur un centre de traitement. En 2005, 0,898 tonnes de piles ont été récupérées sur l'ensemble du territoire syndical. En 2006, les quantités ont progressé de 89 % pour s'établir à 1,700 tonnes. En 2007, l'augmentation était de plus de 41 % pour un tonnage recueilli de 2,400 tonnes. En 2008 et 2009, le tonnage enregistré était respectivement de 1,800 et 1,903 tonnes. En 2016, 2,661 tonnes de piles ont fait l'objet d'un traitement spécifique contre 3,710 tonnes en 2015, 3,476 tonnes en 2014 et 3,139 tonnes en 2013 (3,371 tonnes en 2012, 3,419 tonnes en 2011 et 2,916 tonnes en 2010).

- **La collecte des textiles usagés**

Une convention a été signée en avril 2013 avec la société Tri d'Union et 12 conteneurs spécifiques ont été mis en place sur le territoire syndical. Ils ont permis de recueillir 28,328 tonnes en 2016 contre 24,823 tonnes de textiles sur l'année 2015, 23,039 tonnes en 2014 et 15,240 tonnes en 2013.

3 – Traitement des déchets

- Les ordures ménagères et objets encombrants

Le SIRTOM procède, encore à l'heure actuelle, à l'enfouissement de ses déchets. Jusqu'en novembre 2001, le syndicat divisait son territoire géographique en deux pour permettre une utilisation rationnelle des centres techniques de Malancourt (57) exploité par France Déchets et

Conflans-Labry (54) exploité par la société Barisien. Un nouveau contrat a été négocié en octobre 2001 et n'a pas permis d'envisager de conserver le même dispositif en matière de traitement, compte tenu de l'existence d'une surtaxe en Moselle pour les déchets provenant de Meurthe-et-Moselle. En effet, depuis cette date le syndicat bénéficie des services d'un seul prestataire : la société BARISIEN. Ce marché de prestation, liant le SIRTOM à la société BARISIEN, est arrivé à échéance le 31 octobre 2004. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour déterminer la ou les sociétés susceptibles de rendre ce service. L'idée d'une surtaxe imposée aux départements limitrophes à la Moselle a été rendue illégale par l'Etat. Par conséquent, le syndicat espérait pouvoir à nouveau rentabiliser ses coûts de transport. Toutefois, au vu des offres remises, la proposition de la société Barisien était la moins disante et répondait à l'objectif de maîtrise des coûts de traitement fixé par le syndicat. Le prix rapporté à la tonne enfouie est resté identique à celui pratiqué jusqu'au renouvellement du marché, soit un coût de 60,55 euros TTC, incluant la taxe générale sur les activités polluantes.

Toutefois, à la date anniversaire du marché le 1er novembre 2005, le prix d'enfouissement à la tonne a été majoré de plus de 8 % pour s'établir à 65,57 euros TTC pour prendre en compte les évolutions préoccupantes du prix du pétrole. En 2006, l'évolution est plus modérée, mais cependant toujours significative. En effet, le prix s'établit au 1er novembre 2006 à 69,12 euros TTC, soit une augmentation de 5,41 %. Cette hausse, à la fin de l'année 2006, s'explique, cette fois-ci, par l'accroissement des indices de coûts de main d'œuvre composant la formule de révision annuelle.

Le contrat liant le SIRTOM à la société BARISIEN est arrivé à échéance le 31 octobre 2007 et un nouveau marché avec la société BARISIEN a donc été conclu au 1er novembre 2007 avec les tarifications suivantes :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 71,23 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 72,17 euros TTC

Au 1er novembre 2008, suite à l'application de la formule de variation des prix annexée au marché public, les prix sont les suivants jusqu'au 31 décembre 2009 :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 77,06 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 79,39 euros TTC

A partir du 1er janvier 2009, les prix de traitement sont en augmentation pour tenir compte du nouveau montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) à savoir un prix à la tonne enfouie qui passe de 8 euros HT à 13 euros HT.
Ainsi, les prix à partir du 1er janvier 2009 sont les suivants :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 82,12 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 84,44 euros TTC

A partir du 1er novembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009, la formule de révision de prix prévue au marché s'applique, et les nouveaux prix sont les suivants :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 77,00 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 79,15 euros TTC

A partir du 1er janvier 2010 et jusqu'au 31 octobre 2010 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 17 euros HT par tonne :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 81,23 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 83,37 euros TTC

Au 1er novembre 2010, un nouveau marché a été conclu au niveau de prix suivant :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 84,40 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 84,40 euros TTC

Ces prix sont restés valables jusqu'au 31 octobre 2011. A la date anniversaire du marché, soit au 1er novembre 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011, les prix sont les suivants :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 89,19 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 89,19 euros TTC

A partir du 1er janvier 2012 et jusqu'au 31 octobre 2012 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 20 euros HT par tonne et une TVA de 7 % :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 93,67 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 93,67 euros TTC

A la date anniversaire du marché, soit au 1er novembre 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012, les prix sont les suivants :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 97,71 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 97,71 euros TTC

A partir du 1er janvier 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 22 euros HT par tonne et une TVA de 7 % :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 99,85 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 99,85 euros TTC

Au 1er novembre 2013, un nouveau marché est conclu avec la société BARISIEN et les prix sont les suivants du 1er novembre 2013 au 31 décembre 2013 avec une TGAP à 15 euros HT :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 88,81 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 88,81 euros TTC

A partir du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 octobre 2014 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 24 euros HT par tonne et une TVA de 10 % :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 101,20 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 101,20 euros TTC

Au 1er novembre 2014, un nouveau marché est conclu avec la société BARISIEN et les prix sont les suivants du 1er novembre 2014 au 31 décembre 2014 avec une TGAP à 24 euros HT :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 101,09 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 101,09 euros TTC

A partir du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 octobre 2015 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 32 euros HT par tonne et une TVA de 10 % :

Prix moyen à la tonne pour les ordures ménagères : 107,33 euros TTC
Prix moyen à la tonne pour les objets encombrants : 107,33 euros TTC

Au 1er novembre 2015, un nouveau marché est conclu avec la société BARISIEN et les prix sont les suivants du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2015 avec une TGAP à 32 euros HT :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 104,09 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 104,09 euros TTC

A partir du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 octobre 2016 les prix sont les suivants et prennent en compte un montant de TGAP de 32,13 euros HT par tonne et une TVA de 10 % :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères 104,24 euros TTC

Prix à la tonne pour les objets encombrants 104,24 euros TTC

Au 1er novembre 2016, un nouveau marché est conclu avec la société BARISIEN et les prix sont les suivants du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2016 avec une TGAP à 32,13 euros HT :

Prix à la tonne pour les ordures ménagères : 102,22 euros TTC
Prix à la tonne pour les objets encombrants : 102,22 euros TTC

- **Les emballages**

Le SIRTOM a mis en place la collecte sélective en porte à porte des plastiques, métaux, cartons et papiers et cela depuis le 1er juin 2002. Les matériaux stockés dans des sacs spécifiques étaient apportés initialement dans un centre de tri à FAMECK (57). Depuis le 1er janvier 2003, les matériaux collectés sont apportés au centre de tri de Vaudoncourt dans les Vosges (88) et ont continué à l'être jusqu'au terme du marché liant le SIRTOM à la société Barisien, c'est à dire le 31 mai 2005. Une nouvelle procédure a été engagée pour garantir la continuité du service. La société BARISIEN a été retenue pour assurer le tri des matériaux pour une période de trois ans avec un prix à la tonne de 177,24 euros TTC. A la date anniversaire du marché en 2006, le syndicat a subi une augmentation du prix à la tonne triée de plus de 11 % pour s'établir à 196,38 euros. Cette hausse s'explique par l'accroissement des indices de coûts de main d'œuvre composant la formule de révision annuelle. En 2007, le prix à la tonne a été majoré de 1,31 % et est donc porté à 198,95 euros TTC. En 2008, et suite au lancement d'un nouveau marché public, le prix de la tonne triée est passé à 210,11 euros TTC. Au 1er juin 2009, le prix à la tonne triée était de 209 euros TTC et s'est établi au 1er juin 2010 à 216,08 euros TTC. A compter du 1er juin 2011, un nouveau marché a été conclu avec la société BARISIEN avec un prix à la tonne de 186,74 euros TTC. Il convient de préciser que le prix à la tonne est en baisse car l'exutoire a changé et est plus proche du territoire syndical et par conséquent nécessite moins de frais de transport (Nouveau centre de tri situé à Villers-la-Montagne). Le prix à la tonne dès le 1er janvier 2012 est de 189,39 euros TTC et est passé à 197,85 euros TTC sur la période du 1er juin au 31 mai 2013, pour s'établir à 199,15 euros TTC du 1er juin au 31 décembre 2013. Au 1er janvier 2014, le coût à la tonne s'établit à 204,73 euros TTC et tient compte du passage de la TVA de 7 à 10 %. A partir du 1er juin 2014 et suite à la conclusion d'un nouveau marché de 3 ans, le prix à la tonne sur l'année 2015 de 187 euros TTC jusqu'au 31 mai et de 183,93 euros TTC à partir du 1er juin et ce jusqu'au 31 mai 2016 pour passer à 181,02 euros TTC.

- **Les déchets végétaux**

Les déchets végétaux, recueillis en déchèterie ou encore en porte à porte auprès des particuliers de 23 communes adhérentes, étaient acheminés vers la station de compostage de la société BARISIEN située à proximité du centre de stockage de déchets ultimes de Conflans-Labry (54), et cela jusqu'au 31 octobre 2007. Un nouveau marché a été conclu au 1er novembre 2007 avec la société Tri Services d'Audun-le-Roman. Le coût de compostage est désormais de 15.60 euros TTC par tonne sans variation de prix sur la durée du marché à savoir trois ans. Ce coût est en diminution de près de 65 % par rapport au tarif pratiqué antérieurement : 44,15 euros TTC par tonne. Au 1er novembre 2010, le prix s'établit à 19,26 euros TTC par tonne sans variation de prix sur trois ans. Suite au lancement d'un nouveau marché, le prix à la tonne est de 17,12 euros TTC du 1er novembre au 31 décembre 2013. Pour tenir compte du passage de la TVA de 7 à 10 %, le prix s'établit à 17,60 euros TTC sur les années 2014, 2015 et 2016.

Récapitulatif des tonnages traités et des modes de traitement en 2016

Modes de traitement en 2016	Tonnages
Centre de Stockage Déchets Ultimes	16 379,31
Compostage	2 616,70
Valorisation Bois	950,90
Centre de tri	2 526,40
Centre de tri Verre ménager	1 385,8
Valorisation des gravats	1 405,90

4 – L'emploi

Les évolutions sur l'année 2016

Le SIRTOM se compose dans une large majorité de personnels qui sont rattachés au service de collecte intercommunale qui a été créée en 1999. En 2016, l'effectif de collecte est de 24 agents

bénéficiant tous du statut de fonctionnaire. Par ailleurs, en plus de son effectif de titulaires, il convient de préciser que le syndicat s'attache les services de contractuels pour effectuer notamment la collecte des déchets végétaux.
Au 31 décembre 2016, le SIRTOM compte 37 agents titulaires. A titre d'information, vous pouvez retrouver en annexe 7, l'organigramme complet du syndicat.

5 – Communication et partenariat

En 2012, le syndicat a fait le choix de dynamiser sa communication et cela afin de se faire connaître davantage et d'être au plus près des populations desservies. Ainsi, dès septembre 2012, une responsable de communication a été embauchée. Sa mission principale est d'agir en direction de publics divers pour améliorer le tri en quantité et en qualité. De plus, un nouveau site internet www.sirtom.fr a vu le jour en 2015. En annexe 8, vous trouverez un listing des différentes actions ou opérations réalisées sur l'année 2016.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - Les modalités d'exploitation du service de gestion des déchets ménagers

Vous trouverez ci-dessous une décomposition des services avec leurs modalités d'exploitation soit une exploitation en régie par le syndicat, soit une prestation de services rendue par une ou des sociétés privées.

		REGIE	PRESTATION DE SERVICES PRIVEE
COLLECTE	Verre		Société PATE
	Sélective	SIRTOM	
	Ordures ménagères et objets encombrants	SIRTOM Collecte sur 29 communes*	
	Déchets végétaux	SIRTOM pour 29 communes	
	Déchèteries	SIRTOM pour Trieux SIRTOM pour Homécourt	Société BARISIEN pour Conflans-Labry
TRAITEMENT	**Centre de Stockage de Déchets Ultimes**		Société BARISIEN
	Tri		Société BARISIEN
	Compostage		TRI SERVICES

* Détail des communes rattachées au service de collecte intercommunale dans l'état de la collecte des déchets ménagers en 2 – a).

2 - Bilan financier annuel

Montant global annuel

Le produit attendu de l'année 2016 était de 5 093 279,53 euros soit en augmentation de 2 % par rapport à l'année 2015 (4 993 369,97 euros).

Vous trouverez en annexe 9 la répartition des coûts de gestion des déchets ménagers pour l'année 2016. De plus, deux tableaux complémentaires en annexe 10 vous permettront d'analyser les coûts de collecte et de traitement et leurs évolutions.

Modalités de financement du service de gestion des déchets ménagers

En septembre 2001, le SIRTOM a fait le choix de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour une application dès le 1er janvier 2002, et cela afin de pouvoir financer l'intégralité de ses activités. L'année 2003 a permis à six communes de prendre une participation sur leurs produits attendus respectifs à hauteur maximum de 30 % de ces derniers (produit attendu : coût de gestion des déchets identifié pour chaque commune). Auboué, Batilly, Homécourt, Jouaville, Moutiers et Valleroy ont participé sur leurs propres budgets pour 228 529.93 euros au titre de l'année 2003. 2 931 672,07 euros ont été financés par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En 2004, cette répartition a évolué. En effet, trois communes ont fait le choix de participer aux coûts de gestion des déchets ménagers, Batilly, Jouaville et Moutiers, pour un montant de 55 101 euros. En 2004, 3 076 626 euros ont été financés par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ville-sur-Yron, et uniquement pour l'année 2004, a versé la totalité de son coût de service sous la forme d'une contribution, soit un montant de 15 363 euros. Pour tenir compte des prises de compétence collecte et traitement des déchets ménagers des communautés de communes du Jarnisy et du Pays de l'Orne, la répartition des modes de financement est totalement différente. En effet, le syndicat a perçu sur l'année 2005 au titre des participations communautaires et communales une somme de 2 326 457,30 euros. En complément, le SIRTOM a levé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 1 014 639 euros et cela sur 13 communes adhérentes. En 2006, au titre des participations communautaires et communales une somme de 3 577 329,05 euros a été perçue. Par ailleurs, le SIRTOM a levé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 475 760 euros et cela sur 6 communes.

En 2009, au titre des participations communautaires et communales une somme de 3 961 572,87 euros a été perçue contre 3 850 518,80 euros en 2008 (3 710 121,04 euros en 2007). Par ailleurs, le SIRTOM a levé sur 5 communes la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 521 015 euros en 2009 contre 498 109 euros en 2008 (475 493.00 euros en 2007).

En 2016, au titre des participations communautaires et communales une somme de 4 551 833,50 euros a été perçue contre 4 482 849,65 euros en 2015, 4 432 818,29 euros en 2014 et 4 264 207,19 euros en 2013 (4 205 205,57 euros en 2012, 4 087 766,86 euros en 2011 et 4 020 530,70 euros en 2010). De plus, en 2016, 550 895 euros ont été levés par le syndicat au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur trois communes, contre 511 084 euros en 2015, 490 971 euros en 2014 et 574 205 euros en 2013 pour cinq communes (552 377 euros en 2012, 552 663 euros en 2011 et 526 835 euros en 2010).

Par ailleurs, il est à noter que le syndicat perçoit une redevance spéciale de la part de différents organismes ou entreprises en contrepartie d'un service rendu (collecte et traitement de déchets). En 2004, ce service a été étendu sur l'ensemble du territoire syndical à toutes les administrations ou établissements publics. En 2004, son montant avait progressé de 86,75 % par rapport à 2003, avec une somme de 88 183 euros perçue (47 218.84 euros en 2003).Le montant perçu en 2006 a évolué de plus de 28 % pour s'établir à 116 103 euros (90 278 euros en 2005). En 2009, le montant perçu est de 138 396 euros contre 131 366 euros en 2008 (125 732 euros en 2007). En 2016, il s'établit à 152 972,75 euros contre 151 085 euros en 2015, 156 025 euros en 2014 et 155 912 euros en 2013 (153 169 euros en 2012, 145 810 euros en 2011 et 144 199,42 euros en 2010).

c) Les aides et recettes perçues en 2016

AIDES	ADELPHE
COLLECTE SELECTIVE ET COMMUNICATION	337 488,01 euros*

* il est à noter que la société ADELPHE, qui soutient les collectivités dans la mise en place de la collecte sélective, apporte une aide sur les matériaux suivants : cartons, plastiques, métaux.

En 2016, le syndicat a perçu au titre de la vente de verre une recette de 44 618,93 euros contre 43 263,61 euros en 2015, 41 373,75 euros en 2014 et 40 179,86 euros en 2013 (42 406,42 euros en 2012, 44 385,32 euros en 2011, 44 761,82 euros en 2010, 44 085,27 euros en 2009, 44 953,89 euros en 2008 et 39 873,31 euros en 2007) et au titre de la vente de papier, plastique, carton et métaux une somme de 222 387,43 euros contre 224 410,63 euros en 2015, 217 487,71 euros en 2014 et 237 237,16 euros en 2013 (248 278,17 euros en 2012, 284 885,25 euros en

2011, 161 641,90 euros en 2010, 130 996,35 euros en 2009, 169 815,21 euros en 2008 et 141 184,24 euros en 2007).

Pour finir, sur l'année 2016, 77 700,31 euros ont été perçus de la part d'Ecofolio au titre des courriers non adressés contre 39 920,70 euros en 2015, alors qu'en 2013 un montant de 40 078,85 euros a été perçu contre 26 571,99 euros en 2012 (27 241,80 euros en 2011, 39 717,96 euros en 2010 et 21 259,54 euros en 2009). Par ailleurs, écosystèmes a versé en 2016 un montant de 23 179,83 euros contre 22 129,02 euros en 2015, 22 065 euros en 2014 et 11 867,68 euros en 2013 (17 267,56 euros en 2012, 22 794 euros en 2011, 11 745,88 euros en 2010 et 15 247,40 euros en 2009) pour la récupération des déchets électriques et électroniques. ECO MOBILIER a versé, en 2016, un montant de 3 100,44 euros pour la récupération des déchets mobiliers.

Coûts rapportés à la tonne en 2016

Coût d'une tonne collectée et triée	Coût d'une tonne collectée et enfouie
75 euros	190 euros

Comme on peut le constater ci-dessus, le geste tri conserve toute son importance. Une tonne collectée et triée est plus avantageuse financièrement qu'une tonne collectée et enfouie, compte tenu notamment des aides consenties par ADELPHE et par les filières de reprise des différents matériaux. Il convient donc d'accentuer les démarches entreprises en matière de communication en direction des populations et cela afin d'augmenter les quantités de matériaux valorisables et ainsi réduire le ratio d'une tonne collectée et enfouie.

Sur l'année 2016, le produit attendu global a progressé de 2 %, et le compte administratif de cette même année laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 980 180,20 euros. Le coût rapporté à l'habitant est de 94,20 euros.

Sur l'année 2016, et plus spécifiquement en septembre, le syndicat a débuté sur la zone d'activités de Jarny-Giraumont les travaux d'implantation d'une déchèterie permettant de desservir les habitants du jarnisy et d'un local de stockage pour entreposer les sacs de tri ainsi que les bacs roulants. Ces nouvelles installations seront opérationnelles dès le mois de juin 2017.

ANNEXES

ANNEXE 1

Syndicat Intercommunal
pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy

STATUTS

***Article 1* : Dénomination du syndicat.**
Un syndicat mixte intitulé « Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères » (SIRTOM) est constitué entre les communes suivantes du secteur de Briey, de la vallée de l'Orne et du Jarnisy : ANOUX, ANDERNY, AUBOUE, AVRIL, LES BAROCHES, BATILLY, BETTAINVILLERS, BRIEY, DONCOURT-LES-CONFLANS, GIRAUMONT, HATRIZE, HOMECOURT, JARNY, JOEUF, JOUAVILLE, LABRY, LANTEFONTAINE, LUBEY, MAIRY-MAINVILLE, MANCE, MANCIEULLES, MOINEVILLE, MOUTIERS, PUXE, SAINT-AIL, TRIEUX, TUCQUEGNIEUX, VALLEROY, VILLE-SUR-YRON ou leurs groupements.

***Article 2* : Objet du syndicat.**
Le syndicat exerce l'intégralité des compétences en matière de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Section 1 : Organisation et gestion de la collecte et de l'enlèvement

Article 3 *: Le syndicat se dotera de tous les moyens qu'il jugera utile à l'exercice de cette compétence, que ce soit en régie directe ou par l'intermédiaire de prestataires privés.*

Article 4 *: Dans le cadre de la collecte des objets encombrants, le syndicat a la possibilité d'effectuer pour d'autres collectivités, non adhérentes, ce ramassage. Les modalités techniques et financières seront précisées par une convention avec la ou les collectivités concernées.*

Section 2 : Organisation et gestion du traitement.

Article 5 : *Le syndicat prendra toutes les décisions qui lui paraîtront adaptées à la réalisation de cette mission, notamment en se dotant des installations, équipements et outils nécessaires.*
Il dispose de toutes les compétences concernant la création et la gestion de ces équipements que ce soit en régie directe ou par délégation à des prestataires extérieurs.

Par ailleurs, il peut être à l'initiative ou encore participer à des groupes de réflexion ou à des syndicats d'études dans le cadre de la recherche de solutions en matière de traitement des déchets.

Article 6 *: Le syndicat a la possibilité d'autoriser l'accès aux déchèteries syndicales aux habitants des communes non adhérentes au SIRTOM. Les modalités techniques et financières seront précisées par une convention avec la ou les collectivités concernées.*

ANNEXE 1

Section 3 : Administration et gestion du syndicat.

***Article 7* : Administration du syndicat.**

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les communes membres à raison de :

- *deux délégués par commune comptant jusqu'à 4.000 habitants,*
- *un délégué supplémentaire par tranche ou partie de tranche de 2.000 habitants au-delà de 4 000 habitants.*

Dès qu'un groupement de communes adhère, il est représenté par un nombre de délégués identique à celui des communes déjà représentées au sein du syndicat.

Des délégués suppléants sont désignés, soit par les communes, soit par les groupements. Le nombre de ces délégués sera égal à la moitié du nombre des délégués titulaires, si nécessaire, arrondi à l'unité supérieure.

Le comité élit un bureau dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales : il est composé du Président, de Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

***Article 8* : Recettes du syndicat.**

Outre le financement en application de l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, les recettes du budget du syndicat peuvent comprendre :

- *Les subventions ou aides de l'Etat, des autres collectivités territoriales et établissements publics, de l'Union Européenne ;*
- *Le produit des ventes, dons et legs ;*
- *Le produit des prestations de service assurées par le syndicat, le produit des conventions passées avec tout organisme extérieur ;*
- *les emprunts que le syndicat pourrait décider de contracter ;*
- *le produit des recettes fiscales qui pourraient être établies en application de l'article L. 5212-21 du C.G.C.T.*

***Article 9* : Siège.**

Le siège du syndicat est fixé rue Gustave Eiffel, 54800 JARNY.

***Article 10* : Durée.**

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ANNEXE

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES (BENNES ET D'OBJETS ENCOMBRANTS) DE 2006 A 2016

COMMUNES	pop	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution de 2006 à 2016	COMMUNES
ANDERNY	201	65	63,653	67,011	67,721	68,49	67,239	68,885	64,79	64,33	63,301	63,695	-22,07%	ANDERNY
AMOUX	208	64,7	69,5	72	73,671	74,035	73,193	70,785	69,653	73,333	72,827	73,816	14,10%	AMOUX
AUROUE	2803	978,3	988,089	910,092	904,738	859,009	863,443	891,882	884,944	888,885	821,38	821,787	-17,02%	AUROUE
AVRIL	1791	192,9	193,05	197,531	194,195	194,82	197,94	195,979	232,911	232,887	210,503	212,891	10,34%	AVRIL
BAYLLY	1253	405,1	388,282	377,21	376,271	367,884	371,888	372,898	388,4	388,34	338,893	337,911	-17,01%	BAYLLY
BETTAINVILLIERS	335										63,84	64		
BINEY	3848	1749,3	1708,858	1642,383	1634,576	1604,175	1633,604	1688,784	1678,884	1673,6	1487,383	1477,548	-15,53%	BINEY
DONCOURT	1235	348,6	339,85	321,888	318,859	314,882	318,783	317,388	308,213	303,847	289,819	291,189	-17,44%	DONCOURT
G-RAUMONT	1325	348,4	342,175	329,869	324,431	318,389	321,868	321,745	308,884	312,898	324,388	288,888	-17,32%	G-RAUMONT
HATRIZE	793	198	201,235	194,838	194,382	188,918	183,113	182,083	168,728	167,384	173,919	174,388	-11,93%	HATRIZE
HOMECOURT	6288	2113	2042,182	2015,832	2000,833	1979,288	1988,28	1984,149	1943,838	1938,385	1782,38	1533,878	-14,33%	HOMECOURT
JARNY	6834	2877,3	2838,872	2877,83	2883,386	2812,713	2844,887	2837,837	2784,238	2738,847	2689,478	2628,212	-10,88%	JARNY
JOEUF	6705	2476,7	2449,35	2378,181	2358,539	2289,181	2338,788	2368,783	2237,388	2216,181	2041,947	2037,883	-17,78%	JOEUF
JOUMELLE	325	69,7	70,29	72,787	72,887	71,153	72,235	71,889	63,19	68,878	63,913	68,887	-7,91%	JOUMELLE
LABRY	1887													LABRY
LANTEFONTAINE	782	227,9	223,847	211,183	198,884	187,484	209,318	198,24	187,589	188,818	183,113	182,778	-19,31%	LANTEFONTAINE
LES BARDCHES	293	64	65	73,5	76,872	78,111	80,453	81,884	77,82	77,283	71	71,342	11,47%	LES BARDCHES
LUBEY	231										68,383	68,426		
MARY MAINVILLE	888	171,9	170,315	163,175	163,347	161,491	168,765	168,888	164,483	169,583	141,639	141,89	-17,49%	MARY MAINVILLE
MANCE	612	188,9	191,381	188,431	185,186	181,881	183,881	182,573	178,187	177,782	164,486	164,783	-11,88%	MANCE
MARCHEVILLES	1849	484,1	489,842	479,781	481,888	474,341	479,481	478,886	484,348	448,781	418,885	418,881	-13,58%	MARCHEVILLES
MONDEVILLE	1182	313,2	308,84	279,811	278,82	272,769	278,388	276,978	278,388	268,877	248,186	248,313	-20,48%	MONDEVILLE
MOUTIERS	1848	533,3	538,842	541,384	539,882	538,849	538,781	534,877	534,111	539,382	491,221	491,873	-8,89%	MOUTIERS
PUSH	187	38,7	38,137	35,813	34,838	34,385	34,685	34,891	33,914	33,888	31,186	31,188	-19,19%	PUSH
SAINT AIL	447	62	63	70	70,883	69,879	71,878	71,137	74,138	73,382	66,97	66,76	7,68%	SAINT AIL
THIAUX	2438	611,5	608,888	588,381	584,382	571,884	578,888	579,844	578,889	572,381	538,889	538,389	-12,03%	THIAUX
TUCQUEGNIEUX	2878	733,6	723,888	702,345	692,584	688,884	688,887	687,414	687,714	688,887	612,158	614,581	-16,16%	TUCQUEGNIEUX
VALLERCY	2481	700	701,18	708,782	709,882	738,887	745,432	730,533	723,46	747,884	630,885	632,878	-10,07%	VALLERCY
VILLE SUR YRON	389	68,4	68,88	62	62,325	63,884	63,848	63,873	63,488	63,883	65,89	63,838	-7,33%	VILLE SUR YRON
TOTAL	54067	19383	19379,784	19384,82	19381,781	19321,848	19400,48	19381,887	19339,883	19312,849	13918,4	13847,81	-14,48%	TOTAL

ANNEXE 2

Tonnages issus de la collecte sélective multimatériaux pour l'année 2016

2016	population	porte à porte en tonne	verre en tonne	bulle à papier en tonne	TOTAL Kg/an/hab
Andernay	201	14,01	7,90	1,11	88,19
Anoux	209	12,51	11,91	1,09	93,59
Aubouué	2580	101,98	63,60	11,00	68,10
Avillé	1191	42,85	28,73	4,57	69,28
Les Baroches	385	17,23	16,11	1,68	88,65
Bellefy	1249	61,75	48,41	5,26	91,47
Bellel-village	333	14,95	7,17	1,57	72,92
Briey	5945	209,25	131,01	25,23	71,03
Doncourt	1235	55,01	32,49	5,24	76,09
Giraumont	1265	58,12	31,28	5,88	67,20
Hatrize	793	40,51	29,71	3,35	92,79
Homécourt	6285	231,07	115,01	26,68	69,47
Jarny	8324	370,11	240,22	38,16	76,84
Jouaf	6745	258,60	125,09	28,62	60,62
Jouville	335	14,71	8,91	1,35	78,92
Labry	1997	73,97	31,10	6,78	70,03
Landéfontaine	782	34,28	21,22	3,32	75,19
Lubey	231	12,50	8,35	0,98	94,50
Moby-Mirville	599	25,94	12,94	2,37	73,62
Moras	612	28,22	28,39	2,60	93,47
Moncel/lez	1049	77,11	60,99	7,84	78,93
Moineville	1122	83,52	28,45	4,78	77,30
Moutiers	1843	78,57	42,84	8,97	78,02
Piennes	167	5,12	7,10	0,45	118,45
Saint Ail	447	18,47	11,28	1,90	85,28
Trieux	2438	99,70	74,94	10,34	75,57
Tucquegnieux	2576	124,91	88,01	10,93	86,90
Valleroy	2491	97,02	85,47	10,18	71,92
Ville sur yron	309	14,01	11,53	1,31	88,90
Total	54997	2297,82	1385,84	229,28	72,38

ANNEXE 4

Etat du parc de conteneurs d'apport volontaire par commune
Situation au 31 décembre 2016

COMMUNES	VERRE	PAPIER	HUILE
ANDERNY	3	1	
ANOUX	3	1	
AUBOUE	11	2	
AVRIL	5	1	
LES BAROCHES	3	1	
BATILLY	6	4	1
BETTAINVILLERS	1		
BRIEY	13	4	
DONCOURT	5	1	
GIRAUMONT	4	1	
HATRIZE	5	1	1
HOMECOURT	13	9	1
JARNY	22	8	
JOEUF	15	8	
JOUAVILLE	2	1	
LABRY	5	4	
LANTEFONTAINE	3	1	
LUBEY	1		
MAIRY MAINVILLE	5		
MANCE	2	1	
MANCIEULLES	8	2	
MOINEVILLE	6	2	
MOUTIERS	7	2	
PUXE	2	1	
ST AIL	3	1	
TRIEUX	8	2	1
TUCQUEGNIEUX	14	4	
VALLEROY	12	3	
VILLE SUR YRON	2		
TOTAL	190	67	5

ANNEXE I

Tonnage de verre collecté par communes de 2006 à 2016

communes	Pop	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	% d'évolution de 2012 à 2016	communes
Andilly	277	9,50	10,45	10,32	10,00	7,56	8,14	9,18	8,90	8,70	7,80	7,80	-13,94%	Andilly
Annux	278	10,70	11,20	10,85	13,50	10,70	10,70	11,50	10,20	10,54	11,82	11,91	3,67%	Annux
Aubouï	2862	71,78	70,86	70,10	78,40	64,30	61,06	61,46	61,13	60,80	63,58	63,60	3,46%	Aubouï
Asnl	1018	24,50	24,40	25,70	32,40	25,80	26,70	27,80	25,12	25,10	28,66	28,73	4,69%	Asnl
Les Bordes	392	18,83	16,65	16,80	16,50	15,80	16,80	17,92	15,94	17,80	16,00	16,11	-10,10%	Les Bordes
Bailly	1272	48,65	44,15	48,67	47,45	43,30	44,94	40,56	41,58	41,72	46,32	46,41	14,43%	Bailly
Bellevillers	314										7,10	7,17		Bellevillers
Briey	5625	121,35	123,25	115,88	128,35	107,10	107,44	111,08	112,08	112,80	130,34	131,01	17,99%	Briey
Doncourt	1159	30,99	33,52	35,10	31,60	31,20	32,82	31,04	28,82	29,82	32,40	32,49	4,67%	Doncourt
Giraumont	1304	34,34	31,80	35,35	31,35	28,74	32,84	31,92	28,44	25,84	30,98	31,28	-2,01%	Giraumont
Hatrize	833	28,88	28,27	30,30	28,60	27,90	28,30	28,60	25,30	27,70	28,80	28,71	12,11%	Hatrize
Homecourt	6391	128,80	129,70	128,80	141,79	118,40	118,50	116,28	113,88	108,20	114,14	115,01	-1,08%	Homecourt
Jarny	6587	270,14	262,59	261,41	273,71	247,99	241,84	243,58	246,66	228,34	239,30	240,22	-1,38%	Jarny
Joeuf	6668	147,80	146,82	138,35	154,63	144,57	140,04	132,05	120,15	118,70	124,80	125,09	-5,27%	Joeuf
Jouville	322	14,15	7,74	9,10	9,40	8,45	8,40	8,80	7,40	10,20	8,80	8,91	1,28%	Jouville
Labry	1673	30,30	27,80	28,25	32,80	26,94	28,80	28,10	30,28	24,20	30,84	31,10	10,68%	Labry
Lexfontaine	751	22,98	23,57	23,70	22,80	22,40	21,80	22,40	20,10	20,98	21,10	21,22	-5,27%	Lexfontaine
Lubey	239										8,30	8,35		Lubey
Moby-Moineville	570	14,00	13,80	14,04	14,30	11,10	16,20	17,44	11,40	13,60	12,76	12,84	-26,36%	Moby-Moineville
Mance	634	23,80	25,80	25,40	25,60	22,68	24,46	24,30	22,60	28,50	28,28	28,39	8,60%	Mance
Mercleville	1773	57,10	58,72	55,10	58,08	61,10	63,00	63,98	58,32	61,00	60,90	60,99	-4,67%	Mercleville
Moineville	1131	15,60	16,30	24,80	26,17	24,80	26,80	25,26	28,78	24,60	28,30	28,45	12,63%	Moineville
Moulins	1717	45,84	48,00	50,25	47,80	40,40	43,98	44,14	41,32	39,32	42,42	42,64	-3,46%	Moulins
Pons	111	5,44	6,40	6,80	6,40	5,30	6,00	7,00	7,10	7,60	6,80	7,10	1,43%	Pons
Saint Ail	399	11,00	9,60	10,40	9,30	10,00	12,00	10,30	9,80	9,90	10,88	11,26	9,32%	Saint Ail
Tiercy	2269	70,68	71,18	68,80	69,48	65,18	68,84	70,64	68,14	72,47	74,84	74,84	6,00%	Tiercy
Tucquegnieux	2820	85,74	88,25	88,60	81,70	78,25	88,30	88,08	78,24	87,12	87,78	88,01	-0,08%	Tucquegnieux
Valleroy	2446	72,58	81,09	70,20	74,98	68,28	67,74	70,80	68,90	68,20	64,76	66,47	-7,27%	Valleroy
Ville sur Yron	319	11,36	11,82	13,98	13,60	13,85	11,70	12,60	12,72	10,16	11,40	11,63	-7,78%	Ville sur Yron
TOTAL	54249	1422,82	1412,85	1421,84	1479,41	1332,73	1374,34	1384,20	1298,38	1287,29	1378,88	1388,64	2,34%	TOTAL

ANNEXE 6

Déchèterie syndicale de Trieux

Adresse : ZA de la Haie (ancien carreau de la Mine) 54750 Trieux

Coordonnées téléphoniques : 03.82.20.46.72

Bassin de population concerné : 17 102 habitants, à savoir sur un rayon d'attraction de 5 à 6 kilomètres. Cette déchèterie est accessible aux habitants des 27 communes adhérentes du syndicat, mais est destinée plus particulièrement aux communes d'Andemy, Ancux, .Avril, Bettainvilliers, Briey, Lantéfontaine, Les Baroches, Mairy-Mainville, Mance, Mancieulles, Trieux et Tucquegnieux.

Horaires d'ouverture :

Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Conditions d'accès : particuliers munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Liste des déchets réceptionnés

Dans des bennes :

Les gravats, les cartons, les métaux, le tout-venant, les déchets verts, le bois.

Dans des conteneurs spécifiques :

Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits phytosanitaires), les piles, les huiles de vidange, les huiles végétales, les batteries, le verre, le papier, les textiles, les pneumatiques.

Déchèterie du Grand Haut de Chaumont

Propriétaire et gestionnaire : Société BARISIEN
Adresse : Cd 15, route d'Abbéville, 54800 Conflans en Jarnisy
Coordonnées téléphoniques : 03.82.47.16.83
Bassin de population concerné : 14 182 habitants. Cette déchèterie est destinée aux communes Doncourt les Conflans, Giraumont, Hatrize, Jarny, Labry, Lubey, Puxe et Ville Sur Yron.

Horaires d'ouverture :

Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9H à 12H et de 13H à 17H

Conditions d'accès : le gardien est susceptible de contrôler la carte grise du véhicule ou de demander un justificatif de domicile. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les artisans et les commerçants. Les dépôts sont limités à 250 kilogrammes par jour.

Liste des déchets réceptionnés

Dans des bennes :

Les gravats, les cartons, les métaux, le tout-venant, les déchets verts, le bois.

Dans des conteneurs spécifiques :

Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits phytosanitaires), les piles, les huiles de vidange, les huiles végétales, les batteries, le verre, le papier, les textiles, les pneumatiques.

Déchèterie syndicale du Haut des Tappes

Adresse : ZAC du Haut des Tappes 54310 Homécourt

Coordonnées téléphoniques : 03.82.22.96.86

Bassin de population concerné : 22 783 habitants sur un rayon d'attraction de 5 à 6 kilométres. Cette déchèterie est accessible aux habitants des 27 communes adhérentes au syndicat, mais est destinée plus particulièrement aux communes d'Auboué, Batilly, Homécourt, Joeuf, Jouaville, Moineville, Moutiers, Saint-Ail et Valleroy.

Horaires d'ouverture

Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Conditions d'accès : particuliers munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

Liste des déchets réceptionnés

Dans des bennes :

Les gravats, les cartons, les métaux, le tout-venant, les déchets verts, le bois.

Dans des conteneurs spécifiques :

Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits phytosanitaires), les piles, les huiles de vidange, les huiles végétales, les batteries, le verre, le papier, les textiles, les pneumatiques.

Produits recueillis à la déchèterie d'Homécourt en 2016

quantité exprimée en tonnes

PRODUITS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCTOBRE	NOV	DEC	TOTAL
ENCOMBRANTS	74,28	100	95,88	131,8	137,88	160,88	165,57	195,9	124,48	138,82	84,74	80,5	1500,83
GRAVATS	57,6	44,96	57,76	99,88	103,24	92,4	72,54	87,48	78,36	85,82	88,7	21,08	947,00
VEGETAUX	10,12	7,48	25,04	43	47,95	41,22	49,38	45,85	49,26	31,3	32,46	12,78	395,88
DEEE			39,954			43,285			41,178			33,214	154,629
DMS	2,833	2,214	3,066	3,906	3,091	3,089	2,835	3,741	4,298	2,934	2,884	2,382	38,912
BOIS	32,86	49,52	47,28	48,6	47,92	39,28	40,14	48,78	48,58	54,04	41,7	27,3	522
FERRAILLE	10,48	14,88	18,5	19,36	16,88	21,18	23,4	20,84	11,44	22,22	18,28	8,36	201,92
HUILE EN LITRES		1000			1000		1000		1000		1000		5000
PNEU unité	150		200		150		200		150		200		1050

Produits recueillis à la déchèterie de Trieux en 2016

quantité exprimée en tonnes

PRODUITS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCTOBRE	NOV	DEC	TOTAL
ENCOMBRANTS	51,14	53,9	81,48	94,22	79,18	114,02	66,39	115,58	78,1	85,3	74,28	59,2	930,77
GRAVATS	28,94	41,18	51,78	49,88	67,24	49,48	52,04	79,78	38,24	46,38	38,84	18,08	658,94
VEGETAUX	4	3,8	10,08	11,98	18,28	30,28	30,58	30,92	29,98	20,78	14,16	8,24	213,00
DEEE			20,129			28,153			28,089			18,846	91,227
DMS	1,805	1,066	2,173	1,517	1,478	2,784	2,616	2,294	2,576	1,288	1,195	1,744	22,317
BOIS	15,88	21,24	35,44	27,58	30,82	28,84	46,38	34,24	34,86	32,02	30,38	21,2	360,16
FERRAILLE	6,88	6,48	10,42	10,78	13,48	8,48	14,44	11,44	18,24	9,74	9,02	7,34	123,88
HUILE EN LITRES		100				1000					1000		2100,00
PNEU unité			100			100			100			100	400,00

D Verte P à P	0	0	69,74	229,92	325,86	373,38	311,26	255,04	181,18	163,84	99,78	0	2007,94
Bois P à P	8,08	8,82	12,3	10,86	9,24	5,6	6,04	2,92					69,74

Déchets Ménagers Spéciaux recueillis à la déchèterie d'Homécourt en 2016

DMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCTOBRE	NOV	DEC	TOTAL
Produits Pateux	1,503	1,030	2,56	3,128	2,449	2,446	2,305	3,042	3,122	2,094	2,011	1,842	28,441
Produits Particuliers						0,008	0,008				0,011	0,013	0,036
Emballages Souillés	0,164	0,088	0,128	0,175	0,159		0,148	0,228	0,23	0,18	0,092	0,11	1,7
Aérosols	0,048	0,031	0,079	0,051	0,071	0,088	0,045	0,061	0,082	0,048	0,027	0,088	0,666
Phyto	0,06	0,014	0,088	0,029	0,035	0,058	0,018	0,082	0,11	0,048	0,028	0,031	0,537
Acides-Bases			0,031		0,021	0,015	0,008			0,028	0,008	0,017	0,184
Solvants Liquide	0,558	0,242	0,2	0,612	0,328	0,517	0,406	0,35	0,774	0,542	0,327	0,503	5,358
TOTAL	2,033	2,214	3,086	3,995	3,081	3,089	2,935	3,741	4,298	2,934	2,584	2,362	36,912

Déchets Ménagers Spéciaux recueillis à la déchèterie de Trieux en 2016

DMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCTOBRE	NOV	DEC	TOTAL
Produits Pateux	1,43	0,663	1,458	1,29	1,125	2,041	2,01	1,892	1,92	1,016	0,81	1,29	16,975
Produits Particuliers		0,013	0,033						0,011	0,011			0,068
Emballages Souillés			0,088	0,028	0,028	0,098	0,122	0,084	0,08	0,028	0,042		0,570
Aérosols	0,018	0,03	0,034	0,033	0,035	0,044	0,078	0,022	0,035	0,035	0,018	0,011	0,391
Phyto		0,041	0,088	0,016	0,027	0,027	0,044	0,01	0,042	0,028	0,018		0,337
Acides-Bases		0,014				0,017		0,054		0,01	0,013		0,108
Solvants Liquide	0,157	0,307	0,444	0,152	0,285	0,559	0,384	0,232	0,807	0,144	0,294	0,443	3,888
TOTAL	1,605	1,068	2,173	1,517	1,478	2,784	2,618	2,294	2,575	1,268	1,195	1,744	22,317

ANNEXE 7

Organigramme du SIRTOM

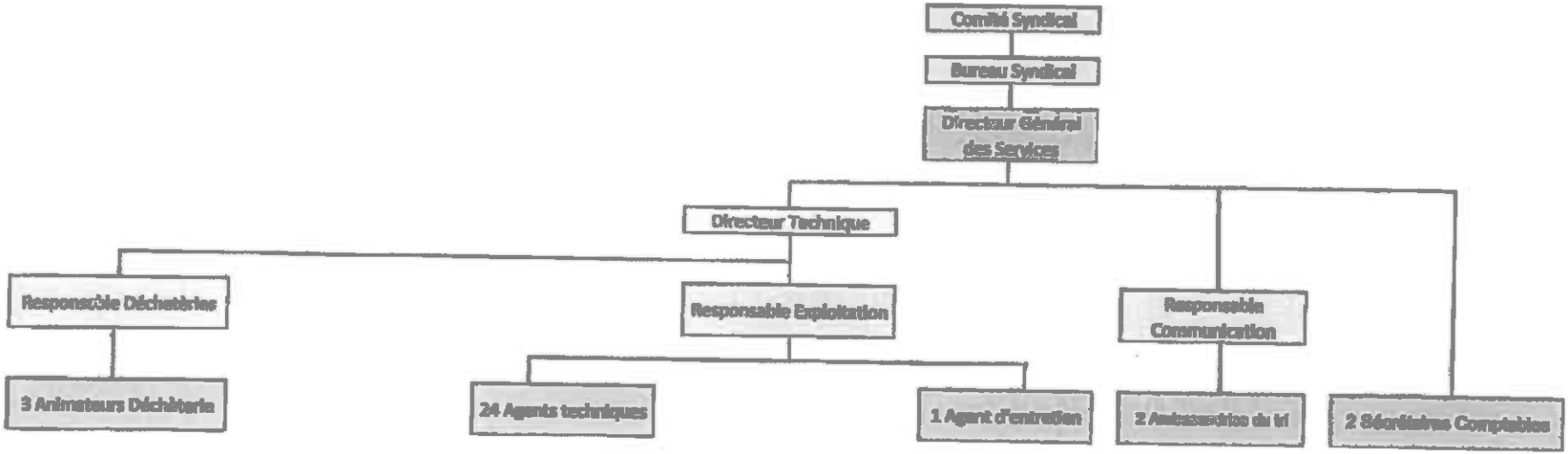

ANNEXE 8

« RAPPORT D'ACTIVITE 2016 – SERVICE COMMUNICATION »

En 2016, le service communication a renforcé ses différentes campagnes de communication sur le tri sélectif d'une part et développé de nombreuses actions de prévention d'autre part.

I/ ACTIONS DE PREVENTION

1.1 / PROMOTION DU COMPOSTAGE

Le SIRTOM propose des composteurs individuels au tarif préférentiel de 24.90€ au lieu de 49.80€. Cette opération s'est accompagnée d'une conférence sur le compostage et de l'édition d'un guide.

En 2016, sur 66 composteurs achetés, 38 ont été vendus et 1 a été offert à l'Epicerie sociale de Briey.

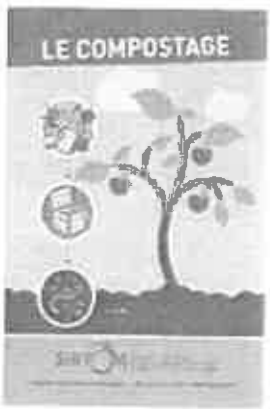

1.2 / PROMOTION DES COUCHES LAVABLES

Le SIRTOM en collaboration avec l'Association Bou de Nature a proposé à 10 familles du territoire, de tester gratuitement les couches lavables sur une période d'un mois. Durant ce mois de test, ils ont pu bénéficier de l'accompagnement personnalisé de Pamela MANZANO présidente de l'association. Cette opération a été précédée d'une conférence sur l'intérêt de l'utilisation des couches lavables quant à la réduction des déchets.

- 3 familles ont participé à ce test.

ANNEXE 8

1.3 / PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATCH

Depuis début 2016, des salariés de l'association Patch interviennent sur les déchèteries de Trieux et Homécourt en qualité d'ambassadeur du tri. Leur mission : le prélèvement sur place des objets « revalorisables », l'information et la sensibilisation du public sur l'existence de la Ressourcerie.

Ce partenariat a permis de détourner 27,5 m3 de déchets.

1.4 / RECYCLAGE DES LIVRES D'OCCASION

LE SIRTOM s'est associé à l'entreprise RECYCLIVRE afin de mettre en place une collecte de livres d'occasion : 10 points de collecte sont répartis sur le territoire. Les livres sont ensuite revendus à prix modiques sur la plateforme commerciale de l'entreprise et 10% du prix de vente net sont reversés à l'association Orne Services.

944 livres ont été mis en vente depuis le début de la collaboration en novembre 2016.

1.5 / STOP PUB

Pour permettre à ses adhérents de réduire leur production de papier, le SIRTOM met à disposition gratuitement des autocollants STOP PUB.

ANNEXE 8

II / ACTIONS SUR LE TRI SELECTIF

2.1 / RELANCE DU TRI DANS LES COLLECTIFS

Grâce au Plan d'Amélioration de la Collecte lancé par Eco Emballages, le syndicat a pu bénéficier de subventions pour doter en bac de tri operculés **44 collectifs** de plus de 15 appartements soit **1292 appartements.**

175 bacs ont été achetés (14 bacs 240l ; 72 bacs 360l ; 89 bacs 660l) pour **23655€** de budget. **14600€** de subventions ont été versées par Eco Emballages.

Cette opération s'est accompagnée d'un passage en porte à porte de notre ambassadrice du tri afin de rappeler les consignes de tri. Un sac de pré collecte ainsi qu'un mémo tri ont également été distribués.

En 2016, **20 collectifs** ont été prospectés soit **646 logements.**

L'objectif du Syndicat est de collecter **21kg par an et par habitant** dans les collectifs d'ici 2018. Grâce à ce nouveau dispositif nous espérons une augmentation des quantités de déchets valorisables de **6% d'ici à 2 ans.**

ECO EMBALLAGES

2.2 / RELANCE DU VERRE MENAGER

Grâce au Plan d'Amélioration de la collecte **32 nouvelles bornes** à verre ont pu être acquises pour un budget de **48960€.** Le syndicat a pu bénéficier de **24000€** de subvention de la part d'Eco Emballages. Ces nouvelles bornes ont servi au remplacement de bornes vétustes et dangereuses.

La mise en place de ce nouveau dispositif s'est accompagnée de la distribution d'un flyer sur les consignes de collecte du verre. Nous espérons une progression de **18% des tonnes collectées d'ici à deux ans.**

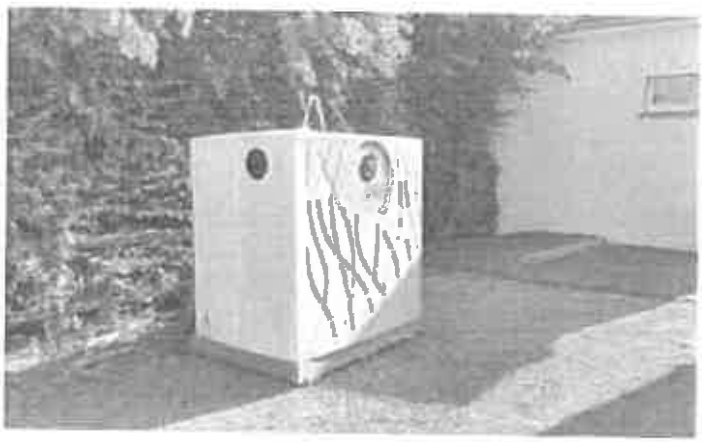

ANNEXE 8

2.3 / ANIMATIONS SCOLAIRES

Les élèves des écoles maternelles, élémentaires et collèges ont pu bénéficier d'animations pour la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (ateliers de compostage).

- Durant l'année scolaire, les animatrices ont sensibilisé **190 enfants** sur le geste de tri et **135** sur le compostage.
- **91 collégiens** ont pu également bénéficier d'animations adaptées à leur niveau scolaire pour le tri et le compostage. Ces actions ont en premier lieu une vertu pédagogique et permettent aux enfants d'appréhender le geste du tri dès leur plus jeune âge.

En parallèle de ces animations, nous accompagnons différents établissements : administrations, associations, péri scolaires, établissements scolaires, complexes sportifs, etc... à la mise en place du tri & à la réduction des déchets.

- En 2016, **12 établissements** ont pu bénéficier de l'expertise technique du syndicat : formation et sensibilisation des employés au tri sélectif ainsi qu'à la réduction des déchets.

2.4 / MANIFESTATIONS

Rencontrer les usagers lors de manifestations est un autre moyen pour véhiculer nos différents messages. Ainsi nous sommes présents sur un bon nombre d'événements durant lesquels les consignes de tri et la prévention des déchets sont rappelées.

- ***Fête de la nature - Jarny*** : animations autour des consignes de tri sélectif, promotion des couches lavables et du compostage.
- ***Labry Game*** : accompagnement technique à la mise en place du tri.
- ***Ecole des Champions - Joeuf*** : animations sur le tri dans le cadre d'un village éco-citoyen.

En parallèle de ces actions de communication, nous accompagnons les organisateurs à la mise en place du tri : prêt de supports de sacs bi flux, affiches, flyers, etc...

- **10 manifestations** ont pu bénéficier du prêt de supports de sacs au cours de l'année 2016.
- **3 manifestations** ont pu bénéficier de l'expertise technique du syndicat : formation et sensibilisation des organisateurs et des bénévoles au tri sélectif ainsi qu'à la réduction des déchets.

L'ensemble de ces actions nous a permis d'obtenir un tri qualitatif (CF photo ci-dessous).

ANNEXE 8

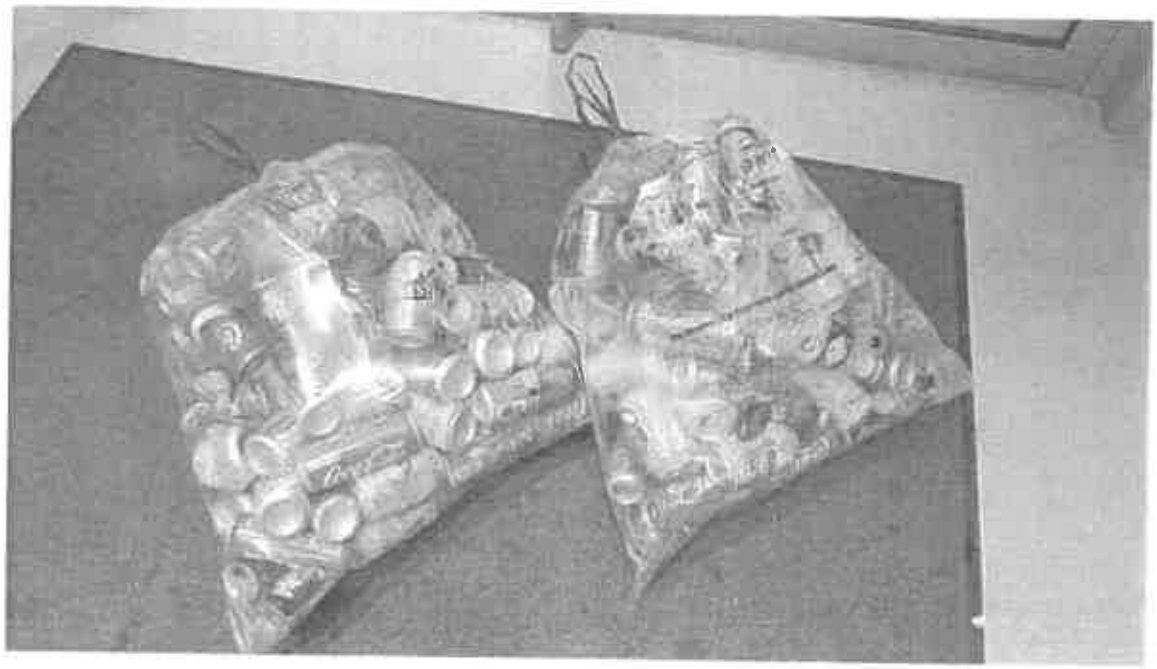

ANNEXE 8

III / COMMUNICATION

3.1/ SUPPORTS DE COMMUNICATION

En plus des documents récurrents (calendriers du tri, des végétaux, memo tri, etc...), **2 lettres info** ainsi qu'un **Guide sur la Réduction des déchets** ont été éditées en 2016. En tout, **6 distributions** ont eu lieu.

L'objectif est double :

- créer un rendez-vous récurrent et une proximité entre les usagers et le syndicat
- améliorer le niveau d'information sur la gestion courante des déchets et les consignes de tri

ANNEXE 8

3.2 / CAMPAGNE D'AFFICHAGE

Conception de 5 modèles différents à destination des :

- Bureaux
- Salles de classe
- Réfectoires / Vestiaires
- Cantines scolaires
- Salles des fêtes

3.3 / RESEAU SOCIAL : FACEBOOK

Une page Facebook a été créée afin d'apporter plus de réactivité à notre communication. Nous comptons actuellement 269 abonnés.

ANNEXE 8

Coûts globaux 2016

COMMUNES	pop	collecte 2016	total part mutualisée 2016	tonnage 2015	coût de traitement 2016	coût total 2016	COMMUNES
ANDERNY	261	6 817,00	11 522,42	50,361	5 606,37	23 747,79	ANDERNY
ANOUX	258	6 601,00	11 389,96	72,827	8 110,28	26 101,24	ANOUX
AUBOUE	2593	66 681,00	114 473,68	821,38	91 471,85	272 626,33	AUBOUE
AVRIL	1101	21 779,00	48 696,06	210,903	23 486,87	93 871,93	AVRIL
BATILLY	1240	27 063,00	54 742,52	338,063	37 647,84	119 453,36	BATILLY
BETTAINVILLERS	323	6 901,00	14 258,54	63,54	7 076,03	28 236,57	BETTAINVILLERS
BRIEY	5948	154 389,00	262 587,53	1457,323	162 292,41	579 278,94	BRIEY
DONCOURT	1235	24 766,00	54 521,79	280,096	31 192,44	110 480,22	DONCOURT
GIRAUMONT	1386	25 573,00	61 188,02	284,393	31 670,96	118 431,98	GIRAUMONT
HATRIZE	793	18 770,00	35 088,73	173,549	19 327,80	73 105,73	HATRIZE
HOMECOURT	6266	128 855,00	276 626,34	1782,36	198 489,63	603 970,97	HOMECOURT
JARNY	8524	177 252,00	376 319,71	2526,478	281 357,12	834 919,83	JARNY
JOEUF	6746	131 421,00	297 816,99	2045,947	227 843,56	657 081,56	JOEUF
JOUAVILLE	325	7 413,00	14 347,84	63,546	7 076,70	28 837,54	JOUAVILLE
LABRY	1597	34 861,00	70 593,67		-	105 364,67	LABRY
LANTEFONTAINE	782	17 349,00	34 523,11	183,113	20 392,08	72 264,19	LANTEFONTAINE
LES BAROCHES	395	8 923,00	17 438,14	71	7 906,80	34 267,94	LES BAROCHES
LUBEY	231	4 635,00	10 198,00	59,266	5 597,79	20 430,79	LUBEY
MAIRY MAINVILLE	559	13 295,00	24 678,28	141,639	15 773,40	53 656,68	MAIRY MAINVILLE
MANCE	612	14 624,00	27 018,68	164,465	18 315,38	59 957,46	MANCE
MANCIEULLES	1849	34 859,00	81 628,17	416,855	46 422,38	162 909,55	MANCIEULLES
MOINEVILLE	1122	20 756,00	49 533,16	248,395	27 662,11	97 951,26	MOINEVILLE
MOUTIERS	1643	34 893,00	72 533,85	481,221	53 590,39	161 017,24	MOUTIERS
PUXE	107	3 976,00	4 723,75	31,108	3 464,29	12 166,04	PUXE
SAINT AIL	447	7 943,00	19 733,80	66,27	7 389,05	35 056,85	SAINT AIL
TRIEUX	2438	51 639,00	107 630,87	539,659	59 095,98	218 356,84	TRIEUX
TUCQUEGNIEUX	2576	52 368,00	113 723,18	613,166	68 284,46	234 375,64	TUCQUEGNIEUX
VALLEROY	2401	45 757,00	105 997,42	693,585	77 239,97	228 994,39	VALLEROY
VILLE SUR YRON	309	7 101,00	13 641,48	55,89	6 224,10	26 966,58	VILLE SUR YRON
TOTAL	54067	1 158 373,00	2 386 996,53	13018,4	1 550 099,00	5 093 279,53	TOTAL

ANNEXE 10

Evolution des coûts de collecte des ordures ménagères et des objets encombrants de 2015 à 2016

COMMUNES	pop 2015	pop 2016	collecte 2015	collecte 2016	évolution %
ANDERNY	272	281	6 187,00	6 617,00	6,95%
ANOUX	258	258	6 153,00	6 601,00	7,28%
AUBOUE	2589	2593	79 571,00	66 081,00	-16,95%
AVRIL	1035	1101	19 663,00	21 779,00	10,85%
BATILLY	1248	1240	25 127,00	27 063,00	7,70%
BETTAINVILLIERS	314	323	6 367,00	6 901,00	8,38%
BRIEY	5945	5948	138 230,00	154 399,00	11,70%
DONCOURT	1225	1235	22 666,00	24 786,00	9,35%
GIRAUMONT	1360	1356	23 181,00	25 573,00	10,32%
HATRIZE	812	793	17 729,00	18 770,00	5,87%
HOMECOURT	6369	6263	136 295,00	128 855,00	-5,46%
JARNY	6534	6524	166 028,00	177 252,00	6,76%
JOEUF	6610	6746	142 373,00	131 421,00	-7,69%
JOUAVILLE	322	325	6 827,00	7 413,00	8,58%
LABRY	1637	1597	33 214,00	34 661,00	4,36%
LANTEFONTAINE	782	782	16 004,00	17 349,00	8,40%
LES BAROCHES	395	395	8 219,00	8 823,00	8,57%
LUBEY	230	231	4 279,00	4 635,00	8,40%
MAIRY MAINVILLE	565	559	12 241,00	13 205,00	7,88%
MANCE	613	612	13 556,00	14 624,00	7,88%
MANCIEULLES	1809	1849	30 725,00	34 859,00	13,45%
MONDEVILLE	1130	1122	19 183,00	20 756,00	8,20%
MOUTIERS	1658	1643	42 425,00	34 893,00	-17,75%
PUXE	109	107	3 695,00	3 978,00	7,66%
SAINT AIL	424	447	7 325,00	7 643,00	8,44%
TRIEUX	2363	2438	43 612,00	51 639,00	18,39%
TUCQUEGNIEUX	2622	2579	48 522,00	52 365,00	7,93%
VALLEROY	2406	2401	52 305,00	45 757,00	-12,52%
VILLE SUR YRON	311	309	6 768,00	7 101,00	4,92%
TOTAL	54117	54067	1 138 490,00	1 156 373,00	1,57%

Evolution des coûts de traitement des ordures ménagères et des objets encombrants de 2015 à 2016

COMMUNES	pop 2015	pop 2016	tonnage 2014	coût de traitement 2015	tonnage 2015	coût de traitement 2016	évolution du coût de 2015 à 2016	COMMUNES
ANDERNY	272	281	54,33	5 811,59	58,361	5 608,37	-3,50%	ANDERNY
ANOUX	253	258	79,323	8 484,92	72,827	8 110,26	-4,42%	ANOUX
AUBOUE	2580	2593	888,085	94 995,53	821,38	91 471,65	-3,71%	AUBOUE
AVRIL	1035	1101	222,067	23 753,78	210,983	23 486,87	-1,12%	AVRIL
BATILLY	1248	1240	362,74	38 691,10	338,063	37 647,84	-2,97%	BATILLY
BETTAINVILLERS	314	323	88	9 413,07	63,54	7 076,93		BETTAINVILLERS
BRIEY	5845	5848	1573,6	168 322,82	1457,323	162 292,41	-3,58%	BRIEY
DONCOURT	1225	1235	362,247	32 339,37	280,698	31 192,44	-3,52%	DONCOURT
GIRAUMONT	1359	1366	366,598	32 795,78	284,393	31 678,96	-3,43%	GIRAUMONT
HATRIZE	812	793	187,354	20 040,54	173,549	19 327,60	-3,56%	HATRIZE
HOMECOURT	6359	6286	1926,365	206 956,93	1782,36	198 489,63	-3,67%	HOMECOURT
JARNY	8534	8524	2730,947	292 120,42	2528,478	281 357,12	-3,69%	JARNY
JOEUF	6810	6746	2216,161	237 055,45	2045,947	227 843,58	-3,89%	JOEUF
JOUAVILLE	322	325	68,518	7 329,15	63,546	7 076,70	-3,44%	JOUAVILLE
LABRY	1637	1587		-		-		LABRY
LANTEFONTAINE	782	782	196,895	21 061,21	183,113	20 392,68	-3,18%	LANTEFONTAINE
LES BAROCHES	395	395	77,363	8 275,27	71	7 906,80	-4,45%	LES BAROCHES
LUBEY	230	231	65	6 952,84	58,298	5 597,79		LUBEY
MAIRY MAINVILLE	565	559	162,903	16 355,53	141,639	15 773,40	-3,56%	MAIRY MAINVILLE
MANCE	613	612	177,762	19 008,20	164,485	18 315,38	-3,64%	MANCE
MANCIEULLES	1809	1849	449,761	48 189,45	416,855	46 422,38	-3,51%	MANCIEULLES
MOINEVILLE	1130	1122	268,877	28 675,31	248,395	27 662,11	-3,53%	MOINEVILLE
MOUTIERS	1655	1643	529,252	55 648,84	481,221	53 590,39	-3,70%	MOUTIERS
PUXE	109	107	33,528	3 597,68	31,108	3 464,29	-3,69%	PUXE
SAINT AIL	424	447	73,352	7 846,22	68,27	7 380,05	-5,94%	SAINT AIL
TRIEUX	2353	2438	572,281	61 212,88	530,659	59 695,98	-3,46%	TRIEUX
TUCQUEGNIEUX	2622	2576	662,087	70 821,27	613,168	68 284,48	-3,58%	TUCQUEGNIEUX
VALLEROY	2408	2401	747,524	79 960,18	693,585	77 239,97	-3,40%	VALLEROY
VILLE SUR YRON	311	309	62,809	6 718,47	55,59	6 224,10	-7,35%	VILLE SUR YRON
TOTAL	54117	54067	15065,949	1 611 555,00	13818,4	1 559 009,08	-3,32%	TOTAL